

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU SYNDICAT NATIONAL
DES MEDECINS ANESTHESISTES REANIMATEURS
DES HOPITAUX NON UNIVERSITAIRES DU 23/09/2004 PARIS**

Etaients présents : BRECHIGNAC B., BRODEUR J., CRESPEL R., FOREAU-CONVERS C., GALLOUX Y., GIRAUD E., GOUMARD D., JEANSON G., KAIKOMAR M., LOPEZ S., PERUCHO B., PERUCHO P., REYES S., VIELLE G., VIGNIER M.

+14 pouvoirs

1/ Rapport du Président :

L'année 2004 a été une année difficile marquée par des changements importants au sein de l'hôpital public. Notre syndicat a vu également son image ainsi que son identité syndicale évoluer en temps que syndicat fondateur et constitutif de la CHG.

Le renouvellement des commissions nationales statutaires va venir représenter un enjeu important et notre syndicat doit avoir pour objectif minimal de conserver notre nombre de sièges (qui n'a jamais dépassé 2).

La démographie des syndiqués concerne essentiellement la tranche des médecins anesthésistes entre 45 et 55 ans, les jeunes anesthésistes ont pour référence le SNPHAR dans le cadre de leur parcours au CHU.

La communication doit être renforcée dans notre structure et être basée essentiellement sur notre site Internet et sur le forum. L'utilisation du papier est de plus en plus difficile même si il existe un débat pour poursuivre la sortie d'une édition d'un journal annuel. Plusieurs sujets majeurs ont mobilisé les énergies du syndicat cette année :

1/ Le suivi de la RTT :

Celui-ci révèle de grandes inégalités dans les Centres Hospitaliers, les Directions appliquant de façon très inégale avec des accords locaux, le décret sur le temps additionnel et le rémunèrent de façon variable entre 0, 50 et 300 Euros. La position de notre syndicat que nous avons toujours affichée, est celle que nous avons des obligations statutaires de 10 demi journées par semaine ou de 48 heures hebdomadaires ; au delà il s'agit de plages additionnelles. Le texte prévoit du travail additionnel de jour ou de nuit, mais n'explicite pas les modalités de répartition et de décompte de celui-ci. Dans la mesure où notre spécialité nous oblige à travailler de nuit, et dans la mesure où le temps

statutaire doit en priorité couvrir la permanence des soins (dont les nuits, dimanches et jours fériés), le travail additionnel doit donc être fléché sur des plages de *jour* exclusivement.

2/ La nouvelle gouvernance :

Il s'agit d'un terme du FMI à connotation ultra libérale. Officieusement le ministère souhaite que les Centres Hospitaliers soient gérés comme des établissements PSPH : management par les Directeurs qui nomment les Médecins, le Conseil exécutif ayant les pleins pouvoirs de décision, qui seraient avalisés par le conseil d'administration. Les services continuent à avoir un chef de service avec une responsabilité médicale, mais les chefs de pôles dirigent les orientations stratégiques du pôle.

Le 1^{er} octobre s'ouvre au Ministère des discussions sur les statuts du PH, puisqu'il est prévu que les modifications induites par la gouvernance doivent décliner un nouveau statut du PH.

3/ Le protocole de la chirurgie :

Les débats sur la chirurgie en France ont été initiés par les chirurgiens libéraux proches du ministre de la santé réclamant :

- Le secteur II pour tous :
- La révision du cas qui n'a pas été revu depuis 15 ans.

Dans un contexte d'augmentation des assurances professionnelles.

Ces revendications ont obtenu gain de cause et la brèche a été immédiatement enfoncée par la CMH qui réclamait des avantages pour la chirurgie des hôpitaux publics. La FHF soutient l'idée que le salaire des Praticiens Hospitaliers soient différenciés en fonction de modalités d'exercice et de valences, dans une fourchette de +/- 30%, ceci a entraîné à la réaction une protestation immédiate du SNMARNHU, qui a été entendue.

Notre intérêt stratégique dans les discussions, doit afficher un rejet des primes individuelles, puisque les budgets parviennent en général dans les hôpitaux, mais ne sont pas redistribués par les administrations. L'idée à défendre demeure donc celle de la rémunération des plages additionnelles, toutes les spécialités à gardes ayant intérêt à ne pas rentrer dans la discussion des primes individuelles, mais à conserver ce système de rémunération du temps de travail additionnel.

4/ La tarification à l'activité :

Le SNMARHNU a participé à une réunion avec Madame AOUSTAT, l'échange sur la T2A. Il a été souligné que l'activité d'anesthésie est cotée pour la chirurgie ce qui est inacceptable, sauf en ce qui concerne les coefficients multiplicateurs (ASA, âge, intubation difficile ou obésité). Il a été souligné les travers prévisibles de la T2A en ce qui concerne le choix des patients et la sélection des activités lucratives.

- Le rapport du Président a été approuvé à l'unanimité.

- Le rapport du trésorier le Docteur BRECHIGNAC (annexé) a été voté à l'unanimité.

Les discussions qui ont suivies ont concerné essentiellement les mouvements d'action engagés par la CHG du 07/10/2004.

Pour le SROS de chirurgie, les délégués régionaux sont invités à faire partie des groupes de travail au niveau régional.

Le site Internet doit évoluer avec une bourse aux postes dans les 15 jours.

Il est proposé de partager la France pour les délégués régionaux en 5 grandes régions avec un coordonnateur pour chaque grande région.

5/Elections au conseil d'administration :

5 membres sortants :

Dr DOUTRE , DR GIRAUD, Dr FAURE, Dr KAIDOMAR, Dr GALLOUX

Les Dr DOUTRE, GALLOUX , GIRAUD et KAIDOMAR ont adressé un courrier de renouvellement de candidature.

Le Dr FAURE s'est mis en disponibilité et ne pense plus pouvoir assurer son mandat.

Le Dr CRESPÉL (CH Avignon) se porte candidat , il est élu à l'unanimité.

6/ Composition du nouveau Conseil d'administration et du bureau

Président Dr VIGNIER CH Mantes-La-Jolie (78201) Hop : 0134974000 – Sec : 0134974110- Fax :0134974114
email : pen6f@aol.com

Vice-Présidents Dr BRODEUR CH Bourges (18000) Hop :0248484848 – Sec : 0248484914- Fax :0248484813
email : james_brodeur@wanadoo.fr

Bur : 0134974111

Dr GIRAUD CH Thionville (57312) Hop :0382558255 – Sec :0382558190 -Fax :0382558192
email : EGIR57@aol.com

Dr PERUCHO CH Perpignan (66000) Hop :0468616633 - Sec. 0468616519 -Bur : 0468616866
email : pierre.perucho@ch-perpignan.fr

Dr VALERI CH La Ciotat (13600) Fax : 0468616989 SR : 0468616745
Hop : 0442087600 – Fax : 0442714464
email : Chlc.anes.rea@online.fr

Secrétaire Général

Dr GOMARD CH La Rochelle (17000) Hop : 0546455050 - Sec : 0546455151 - Fax : 0546374147
email : daniele.goumar@wanadoo.fr

Bur :. 0546455230

Secrétaire Adjoint

Dr KAIDOMAR CH Fréjus St Raphaël (83608) Hop: 0494402068 – Fax: 0494177903
email : kaidomar-m@chi-frejus-saint-raphael.fr

Trésorier Dr BRECHIGNAC CH Sallanches (74700) Hop : 0450473050 – Fax : 0450473088
email : bernard.brechignac@wanadoo.fr

Membres

Dr BRULE CH Dinan Hop : 02 Fax : 02

email : remi.brule@

Dr BRETSZTAJN CH Salon de Provence(13658) Hop : 0490449144 - Fax : 0490449254

email : rea@ch-salon.fr

Dr CRESPEL CH Avignon (84000) Hop : 0452753876 - Fax :

email: rcrespel@ch-avignon.fr

Dr DESMIDT CH St Philibert Lomme (59462) Hop : 0320225065 Fax : 0320225025

email : desmidt@club-internet.fr

Dr DOUTRE CH Belfort (90016) Hop: 0384574000 - Fax 0384574756 Sec : 0384574712

email :

padoutre@ch-belfort-monbeliard.rss.fr

Dr GABRY CH Pays d'Apt (84400) Hop : 0490043300

email : andrelouis.gabry@worldonline.fr

Dr GALLOUX CH Beaune (21203) Hop : 0380244443 Fax : 0380244574

email : gallouxyves@free.fr

Dr LOPEZ CH Perpignan(66000) Hop :0468616633 - Sec. 0468616519

email: sandrine.lopez@ch-perpignan.fr

Dr REYES CH Montfermeil (93370) Hop. 0141708000 - Sec. 0141708255

email: seti.reyes@wanadoo.fr

Dr VIELLE CH Mont de Marsan (40024) Hop : 0558 05 11 06 – Fax : 0558 051106

email:

gervais.vielle@mt-marsan.aquisante.fr

Présidents d'honneur

Dr CARA-BEURTON - St Germain en Laye(78104) Dom. : 0139731494 –Fax : 0139731494

Dr DUCREUX CH Roanne (42328) Hop : 0477443000 – Sec : 0477443107 – Fax : 0477443111

email : jean-claude.ducieux@ch-roanne.fr

Bur :0477443111

Rapporteur :

Dr KAIDOMAR M.